



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement. Il doit s'intéresser d'une part au bilan des activités internes de la collectivité ; d'autre part au bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.



BILAN DES ACTIONS 2023

CHIFFRES-CLÉS ET INDICATEURS

PERSPECTIVES 2024

PRESENTÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 AVENUE JEAN
JAURÈS – BP 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

42 110 FEURS

SOMMAIRE

Edito de M. Pierre VERICEL, Président de la CCFE et de M. Gilles DUPIN, Vice- président du développement durable	P.3
Introduction	P.4
Habitat et économies d'énergie	P.8
Déplacement et mobilités durables	P.16
Sensibilisation des scolaires et du grand public	P.19
Espaces naturels et biodiversité	P.21
Accompagner le dynamisme économique et touristique du territoire	P.23
Perspectives de développement territorial	P.26
Gestion des ordures ménagères et collecte des déchets	P.28
Préservation de la ressource en eau	P.31
Nos actions en interne	P.34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Edito du Président, Monsieur Pierre VERICEL

En matière de transition écologique, l'optimisme semble parfois bien difficile à concevoir. Sur le plan climatique, les années se suivent mais ne se ressemblent pas... chacune battant sans cesse les records de la précédente. Bien que notre territoire ait été relativement préservé en 2023 (vagues de chaleur relativement courtes et tardives, pluviométrie modérée mais présente, pas d'inondations...) il ne faut pas oublier les incendies (Grèce, Canada...), les sécheresses (Midi-Pyrénées), les inondations (Pakistan, Nord-Pas-de-Calais) auxquelles le monde a été confronté récemment.

Toutefois, je veux voir une lueur et croire possible les changements nécessaires. Sur le plan national, les émissions de gaz à effet de serre ont reculé de 4,6% sur les 9 premiers mois de l'année 2023. Si ce n'est qu'un frémissement face à l'ampleur de la tâche à mener pour réduire nos émissions de 55% d'ici 2050, c'est néanmoins une évolution dans le bon sens.

Si chaque échelon territorial doit jouer son rôle dans la transition nécessaire vers des modes de vie plus vertueux, la CCFE comme les autres intercommunalités se doit d'être exemplaire au regard de sa forte proximité avec les habitants et les communes. Déclencher le changement de comportement passe bien sûr par des réalisations et aménagements permettant les évolutions, mais aussi par de l'accompagnement, de l'appui, de l'incitation... autant de missions auxquelles s'attache la CCFE et qui sont présentées au travers de ce rapport qui, édition après édition, démontre l'engagement fort de notre EPCI sur ces thématiques vitales pour nos habitants.

Pierre VERICEL, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est



Edito du Vice-Président en charge du Développement durable, Monsieur Gilles DUPIN

Impulser le changement. C'est comme cela que se définit l'action de la communauté de communes en matière de transition écologique.

Impulser le changement c'est bien sûr donner les moyens aux habitants, aux communes, aux entreprises d'engager des changements vertueux. Ce sont les aides à la rénovation énergétique des logements, l'accompagnement des entreprises en matière d'énergie, l'appui financier aux communes sur les rénovations énergétiques, la production d'énergie renouvelable ou encore la valorisation des eaux pluviales.

Impulser le changement c'est aussi donner l'exemple et le faire savoir. C'est faire des choix ambitieux pour nos projets communautaires et s'appuyer dessus pour démontrer la faisabilité des solutions nouvelles. Le chantier des futurs bureaux de la CCFE à Feurs, qui recycle un ancien bâtiment commercial pour en faire des bureaux, via l'utilisation de matériaux biosourcés et durables en est une excellente illustration.

Enfin, impulser le changement c'est encourager à changer, montrer que c'est possible. C'est permettre de tester les solutions nouvelles comme le compostage. C'est sensibiliser et ouvrir le regard sur nos modes de vie et particulièrement nos moyens de déplacement, notre alimentation. Ce volet c'est au plus près des citoyens que nous le portons par nos interventions notamment dans les écoles, notre présence sur divers évènements.

Ce rapport de développement durable reprend toutes ces actions et plus encore. Il retrace l'action de la CCFE pour impulser le changement.

Gilles DUPIN, Vice-Président en charge du Développement Durable

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

INTRODUCTION

La CCFE, territoire et fonctionnement

Pour rappel, la CCFE créée 1^{er} janvier 2017 est issue du regroupement des anciennes Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin, Balbigny, de 2 communes de Forez en Lyonnais et de 7 communes du Pays de Saint-Galmier.



42 communes adhérentes
65 404 habitants
(Population totale légale au 1^{er} janvier 2023)
557 km² de territoire intercommunal
Une densité moyenne de **117 hab. / km²**
Une typologie d'habitat «**Mixte-rural**»

Une consommation globale d'énergie (toutes énergies et tous usages) évalués à **2 221 GWh** en 2019

168,12 GWh de production issue d'une source d'énergie renouvelable (donnée Terristory 2021) soit 41,6 % de l'objectif 2025



8 488 habitants*
16,31 GWh produits en EnR**

5 550 habitants*
10,62 GWh produits en EnR**

5 530 habitants*
10,92 GWh produits en EnR**

9 107 habitants*
18,36 GWh produits en EnR**

* Population totale au 1^{er} janvier 2023

** Données Terristory 2021

INTRODUCTION

La CCFE, territoire et fonctionnement



90 % du territoire représenté par l'agriculture et la forêt

3 principaux axes routiers : A72, A89 et RD 1082

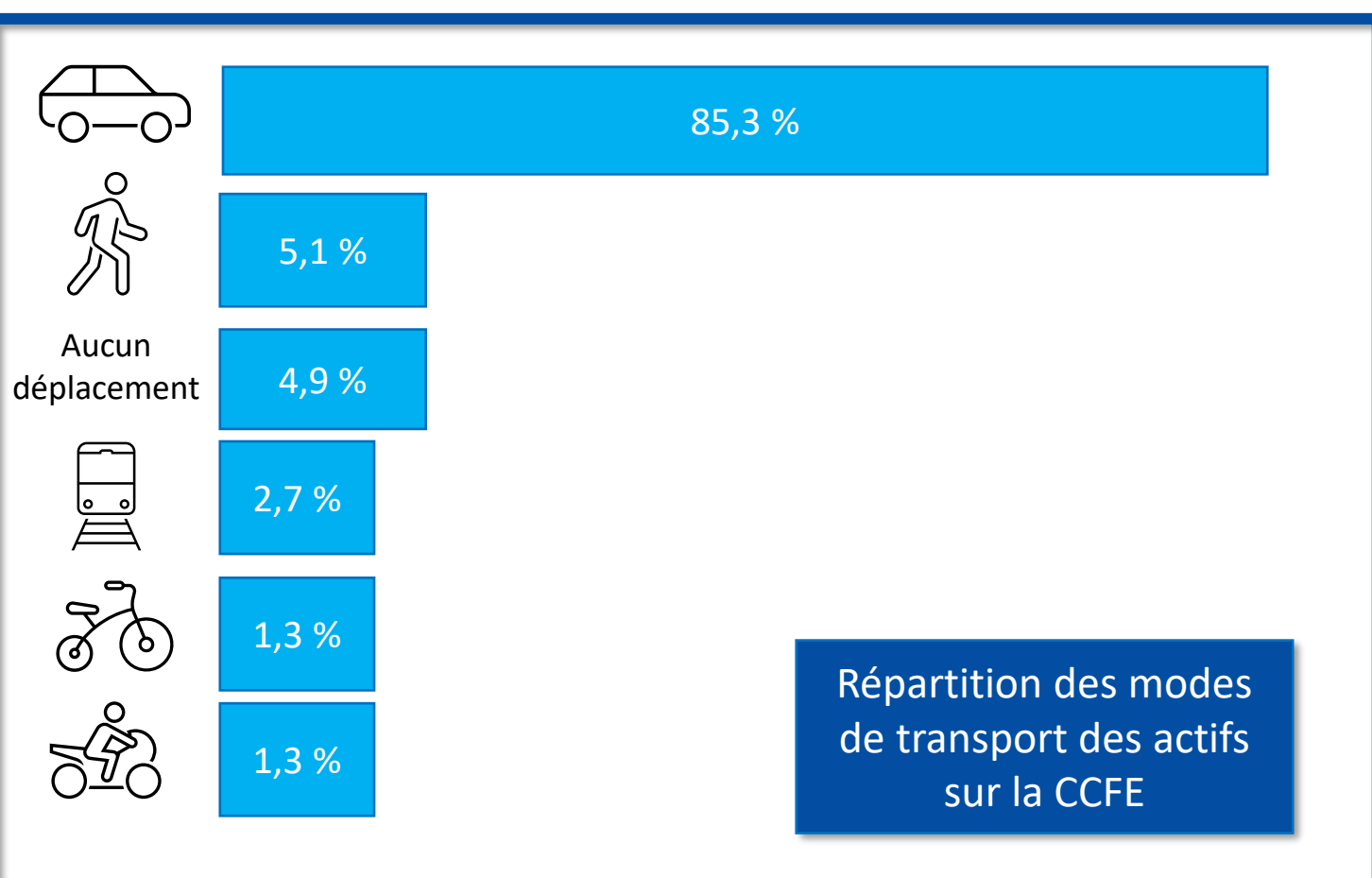


4 908 établissements (données 2020)

28 926 actifs (données INSEE 2018)

Mobilité

Depuis 20 ans, le parc automobile du territoire a augmenté de 29% comptant en 2015 1,6 voiture par ménage contre 1,25 en 1995. 88% des déplacements se font en voiture. A travers une convention Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCFE a accompagné le déploiement des solutions alternatives auprès des particuliers et des communes de son territoire.



Alimentation



La CCFE accueille **45 producteurs répartis sur 26 communes (données 2015)**. On compte 15 types de production allant de la bière à la glace en passant par les légumes et la viande bovine. 4 magasins de producteurs ou épiceries biologiques répartis sur 4 communes sont également installés sur le territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

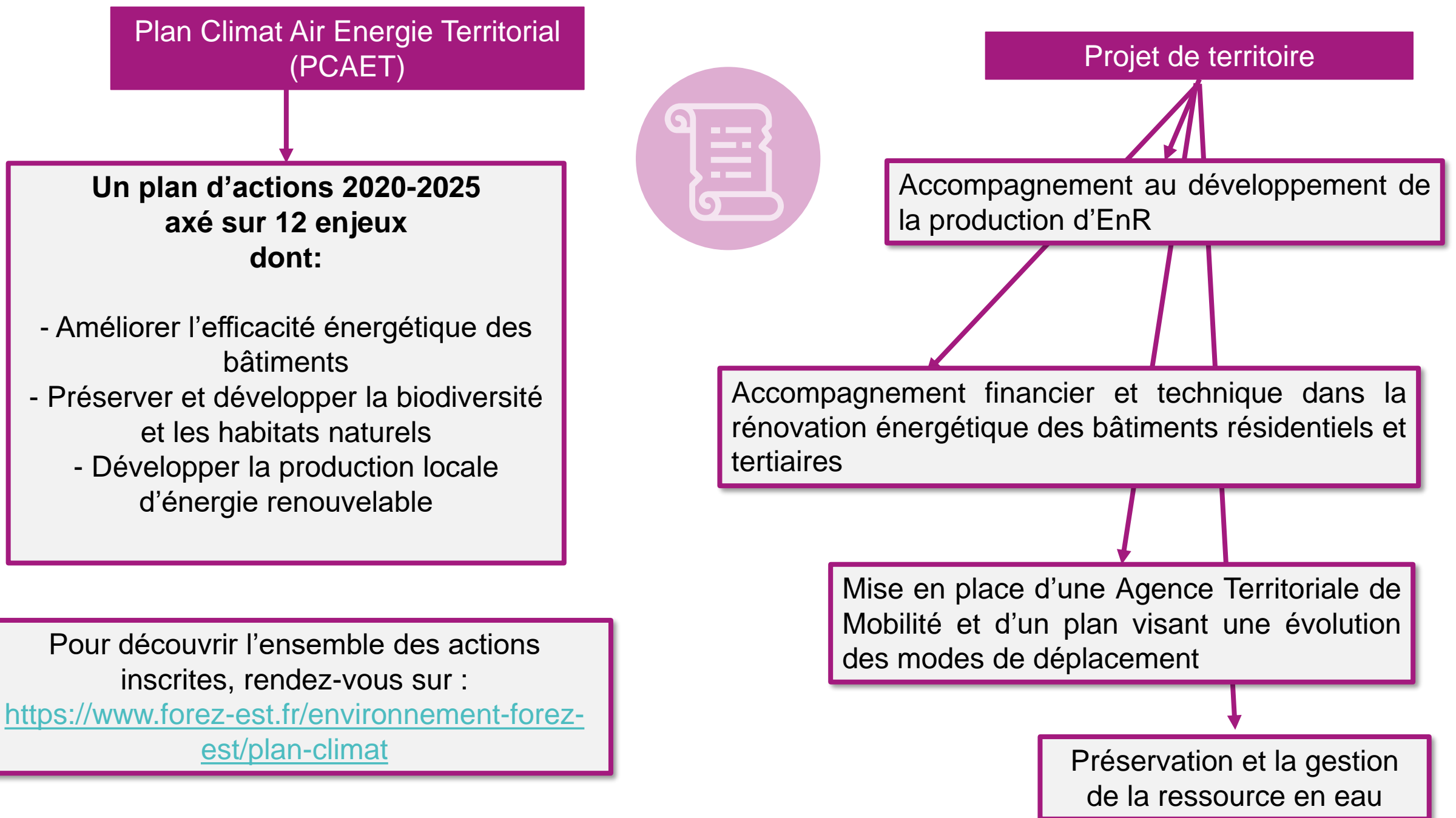
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

La CCFE, un territoire engagé dans une démarche développement durable

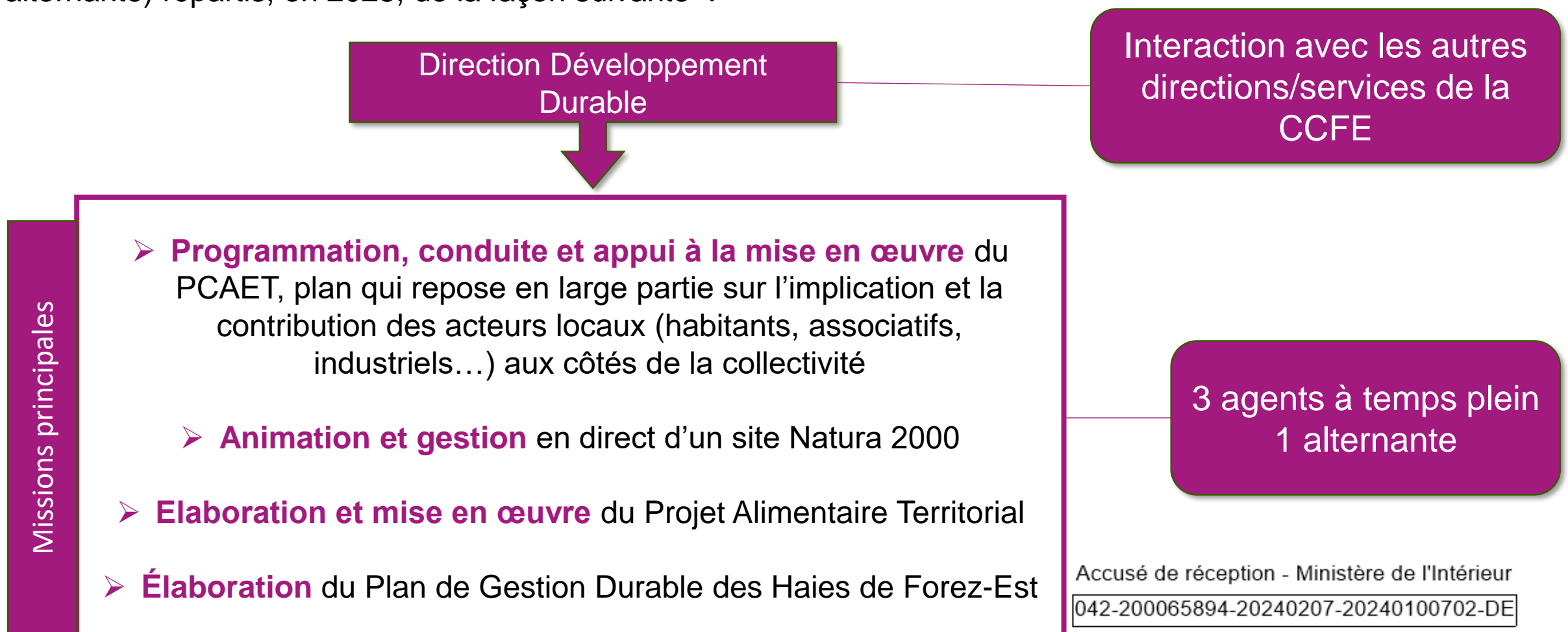
La CCFE s'est dotée dès ses débuts d'une politique volontariste en termes de développement durable. Elle dispose dans son fonctionnement d'une **commission et d'un vice-président** dédié à cette thématique.

Deux documents-cadre, votés en 2019, intègrent la problématique de transition écologique du territoire :



LA DIRECTION EN CHARGE DE LA THEMATIQUE

Pour accompagner la mise en œuvre de cette thématique, la CCFE emploie **3,5 ETP** (3 agents et 1 alternante) répartis, en 2023, de la façon suivante :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Le rapport développement durable est un outil qui doit permettre aux collectivités de plus de 50 000 habitants de faire le point sur **5 grandes thématiques du développement durable** (voir schéma ci-dessous).

L'objectif de ce rapport, sans être seulement une obligation, permet à notre collectivité de faire le bilan des actions en matière de développement durable réalisées sur notre territoire et au sein même de la collectivité. C'est un outil qui doit se compléter et être transversal aux différents plans et programmes déjà engagés par la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) .

Il permet de retracer les actions menées en termes de développement durable sur l'année 2023 au sein de la collectivité et du territoire. Mais ce rapport est également l'occasion de cibler les perspectives d'amélioration pour les années suivantes et de devenir une collectivité toujours plus performante et exemplaire en matière de développement social et économique tout en respectant l'environnement.



Ce rapport se présente sous forme de fiche thématique qui peuvent intégrer un ou plusieurs thèmes du développement durable. Chaque fiche aura des pictogrammes pour les classer dans un ou plusieurs thèmes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Un service public et gratuit de proximité pour conseiller les usagers dans leurs travaux

LA PLATEFORME RENOV'ACTION 42

Suite à la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG), en partenariat avec le Département, et du Bonus Performance Energétique en partenariat avec la Région, un service d'accompagnement gratuit, Renov'actions 42, a été mis en place. Ce dispositif gratuit permet, via l'accompagnement d'un conseil, dans la construction de son dossier de rénovation de son logement.

22

PERMANENCES CONSEIL ÉNERGIE

3 permanences
quotidiennes dans les
Maisons Départementales
de l'Habitat et du Logement

19 permanences
mensuelles sur
l'ensemble du territoire



- **À Balbigny**, en Mairie : le 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h
- **À Feurs**, 9 Place de la Bouverie : le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 17h
- **À Montrond-les-Bains**, en Mairie : le 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 17h
- **À Saint-Barthélemy-Lestra**, en Mairie : le 2^{ème} mardi du mois de 14h à 17h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Pour prendre un rendez-vous:

➤ Un numéro unique: 04 77 41 41 25

➤ Un portail d'information: www.renovactions42.org



HABITAT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Un service public et gratuit de proximité pour conseiller les usagers dans leurs travaux

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT (MDHL)

La Maison Départementale de l'Habitat et du Logement vous accueille pour toutes demandes d'information et pour vous orienter dans vos projets.

Elle s'engage à vous apporter un service de qualité et des réponses à vos questions :

- Si vous recherchez un logement en location ou en propriété ;
 - Si vous souhaitez réaliser des travaux ;
- Si vous avez besoin d'informations, de conseils, d'adresses utiles.



POUR PRENDRE CONTACT

- **A Roanne**, pour les Communes du Nord de Forez-Est (Communes du Canton du Coteau) – 5 rue Brison 42300 Roanne. Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi après-midi. Tél. 04 77 78 39 94 – Mail : mdhl@loire.fr
- **A Montbrison**, pour les Communes de Forez-Est (hors Communes du Canton du Coteau) – 53 rue de la République 42600 Montbrison. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi après-midi. Tél. 04 77 59 96 50 – Mail : mdhl@loire.fr

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT LOIRE – PUY DE DÔME

L'association SOLIHA est en charge du Programme Habitat porté par le Département et les intercommunalités (PIG-Programme d'Intérêt Général). A ce titre, des permanences sont tenues pour accompagner les propriétaires et locataires dans leurs projets. Elles se déroulent :

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Plus d'informations

➤ Numéro unique: **04 77 43 08 80**

➤ Portail d'information: <https://loire.auvergnerrhonealpes.soliha.fr/nos-permanences/>

• **À Feurs**, salle de réunion du Point Rencontre Emploi : le 3^{ème} mercredi du mois de 10h à 12h;

• **À Montrond-les-Bains**, Mairie: le 1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h.

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

- **À Roanne**, 5 rue Brison : Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le jeudi. Sans rendez-vous
- **À Montbrison**, 53 rue de la République : Tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Sans rendez-vous

• Ou via **un numéro unique** : 04 77 95 13 32

Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

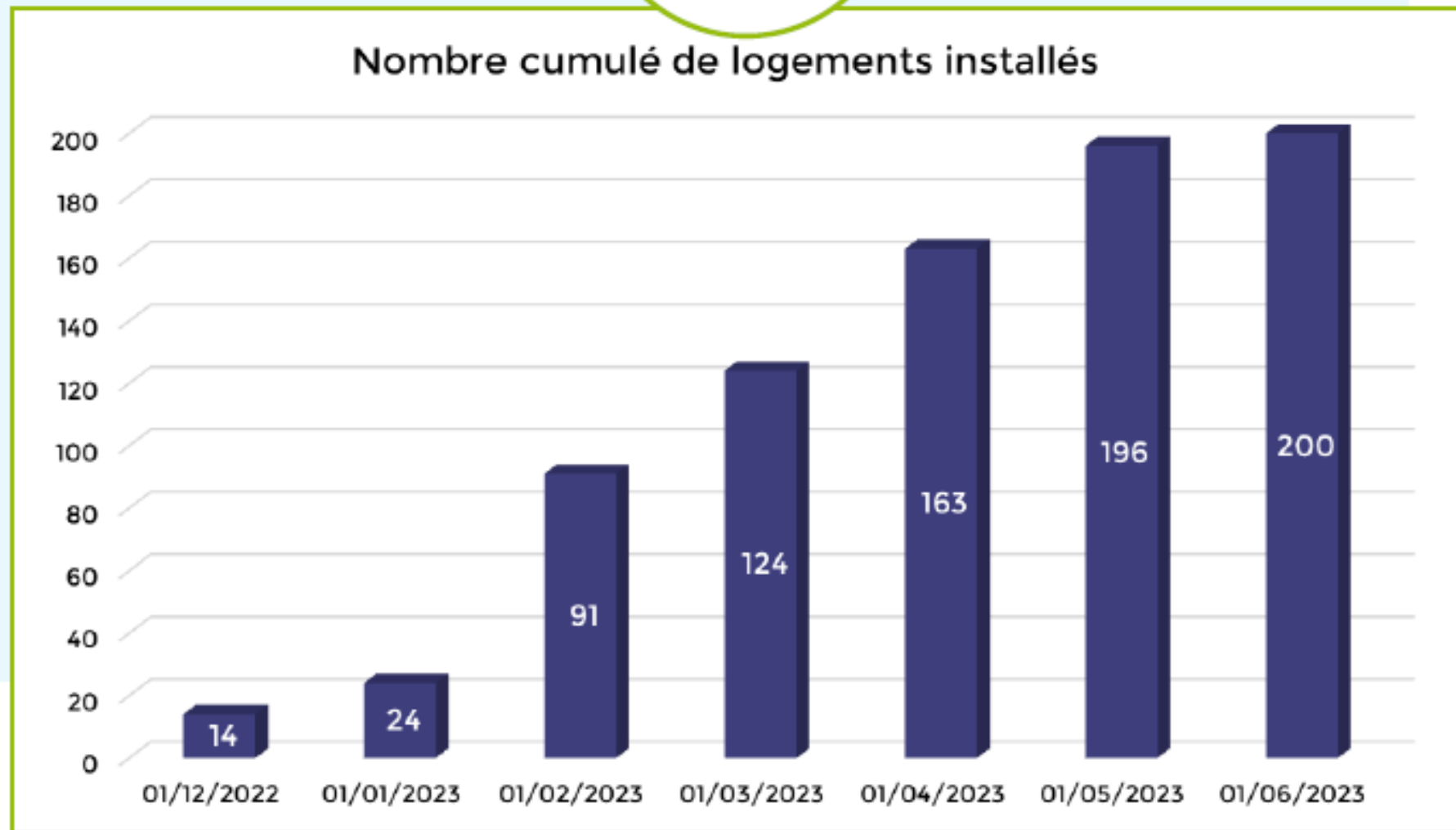
Reception par le préfet : 09/02/2024



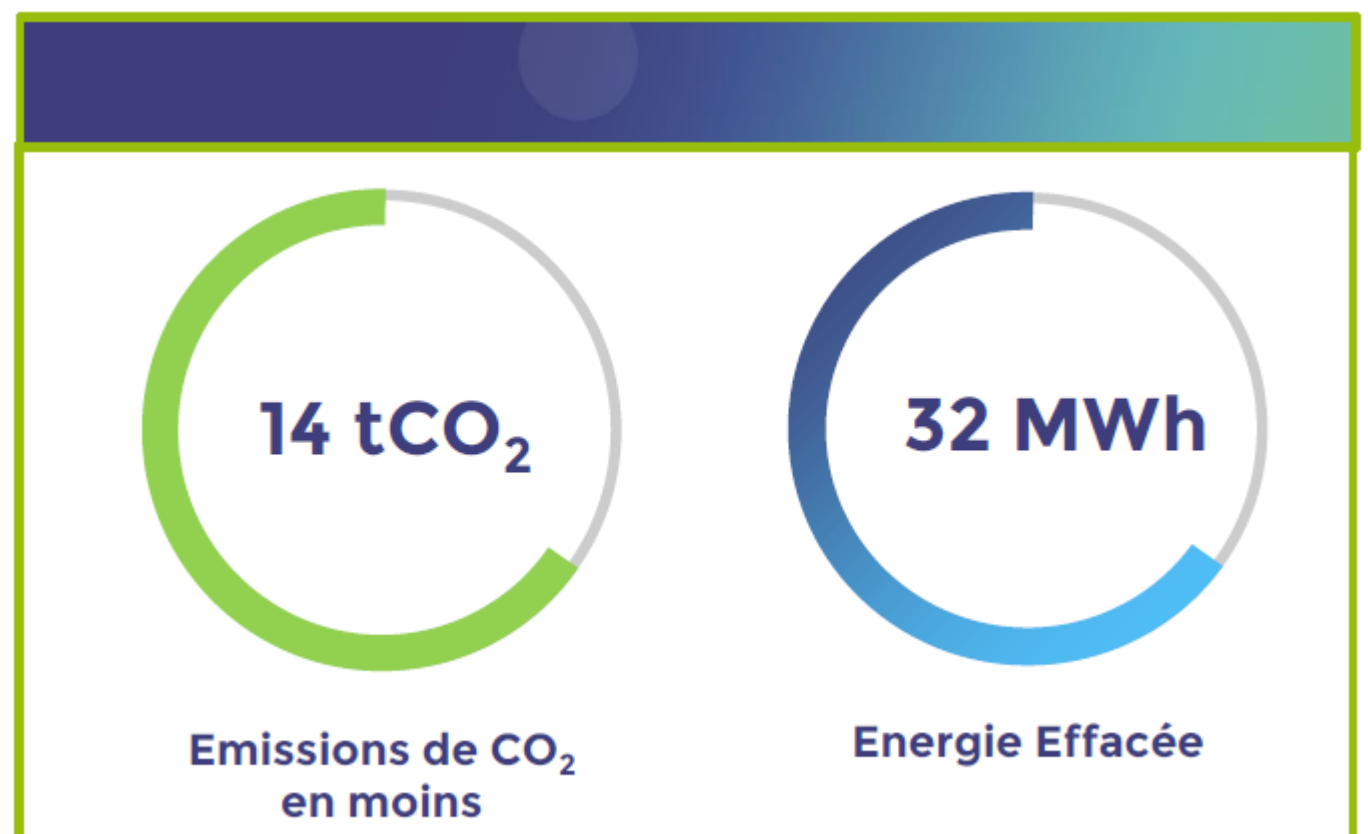
HABITAT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

BILAN DE L'ACTION MENÉE AVEC VOLTALIS

Dans le cadre de son PCAET, la CCFE s'est engagée à réduire de 23% la consommation d'énergie dans les logements d'ici 2030. Afin de travailler sur le sujet, la CCFE a signé une convention de partenariat avec Voltalis en 2022.



Le bilan de l'action a été présenté en Juin 2023.



Données au 20/06/2023

Depuis le début du partenariat fin 2022, les **159 nouvelles installations** sur le territoire de la CCFE ont déjà permis d'économiser **8 tCO₂e** grâce aux **17 MWh d'énergie effacée**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT POUR LES PARTICULIERS

SUBVENTION POUR REMPLACER SON
SYSTÈME DE CHAUFFAGE

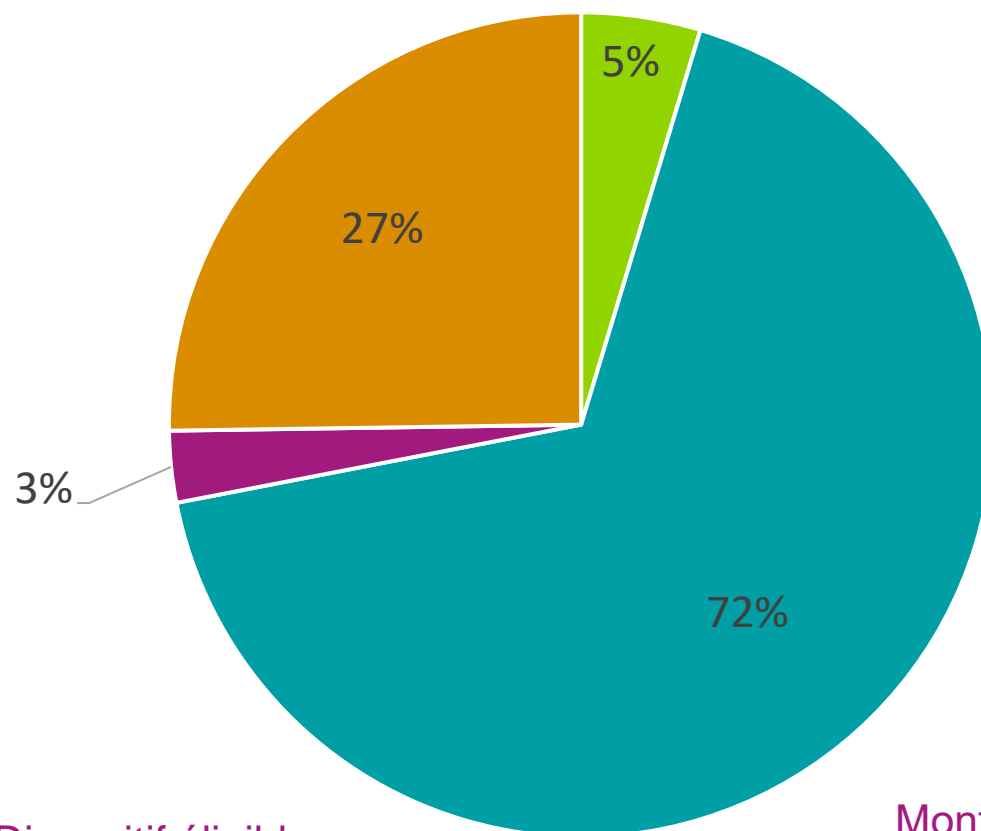
Depuis 2021, la CCFE a mis en place une subvention « Chaleur renouvelable » pour les particuliers.

D'un montant total de 35 000 € par an, elle vise à accompagner les propriétaires dans le remplacement des anciens systèmes de chauffage vers des dispositifs utilisant des sources d'énergie "verte" (solaire, poêle à bois labellisé Flamme Verte, etc.). Le montant de l'aide forfaitaire dépend du dispositif de remplacement choisi.

Dépôt de dossier auprès de
Rénov'actions 42

➤ 04 77 41 41 25
➤ www.renovactions42.org

Répartition des dossiers enregistrés en 2023



Dispositif éligible

- Chaudière gaz + contrat gaz vert
- Chauffe-eau thermodynamique/PAC/Poêle à bois
- Chaudière bois bûche
- Installation solaire / Chaudière à granulés

Montant de l'aide
par dossier

400 €
700 €
1 000 €
1 300 €

PROGRAMME « CENTRE-BOURG »

La Communauté de communes a mis en place un dispositif d'aides à la vacance en centre-bourg. Cette aide peut aller jusqu'à 40% du total des travaux, plafonné à 5 000 € ou 15 000 € dans le cas de copropriétés de + de 3 logements. Elle est par ailleurs cumulable avec les aides du dispositif « Habitat + » (voir point suivant).

Critères d'éligibilité :

- **Être propriétaire :**
 - d'un logement vacant depuis plus de 2 ans
 - en centre-bourg (périmètre à vérifier auprès de la mairie ou du service Aménagement du territoire de Forez-Est)
- **Pour des travaux :**
 - d'un montant minimum de 10 000€ TTC
 - réalisés dans les règles de l'art et respectant notamment les normes de performance énergétique
 - concernant l'habitat principal du propriétaire ou d'un locataire rénovation de logements

150 000 € par projet
600 000 € allouées
à la revitalisation
de centre-bourg en 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024



HABITAT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Deux acteurs publics interagissent sur le secteur de Forez-Est pour accompagner les entreprises dans leur démarche de transition énergétique:

- Conseil dans les démarches d'économie d'énergie
- Conseil ou aide à la mobilisation d'aides financières
 - Accompagnement de projets
- Possibilité d'être tiers-investisseur dans vos projets

...

La CCFE contribue chaque année financièrement au fonctionnement de ces deux structures.

LA PLATEFORME « ENERGIE DURABLE POUR LES ENTREPRISES DE LA LOIRE » (EDEL)



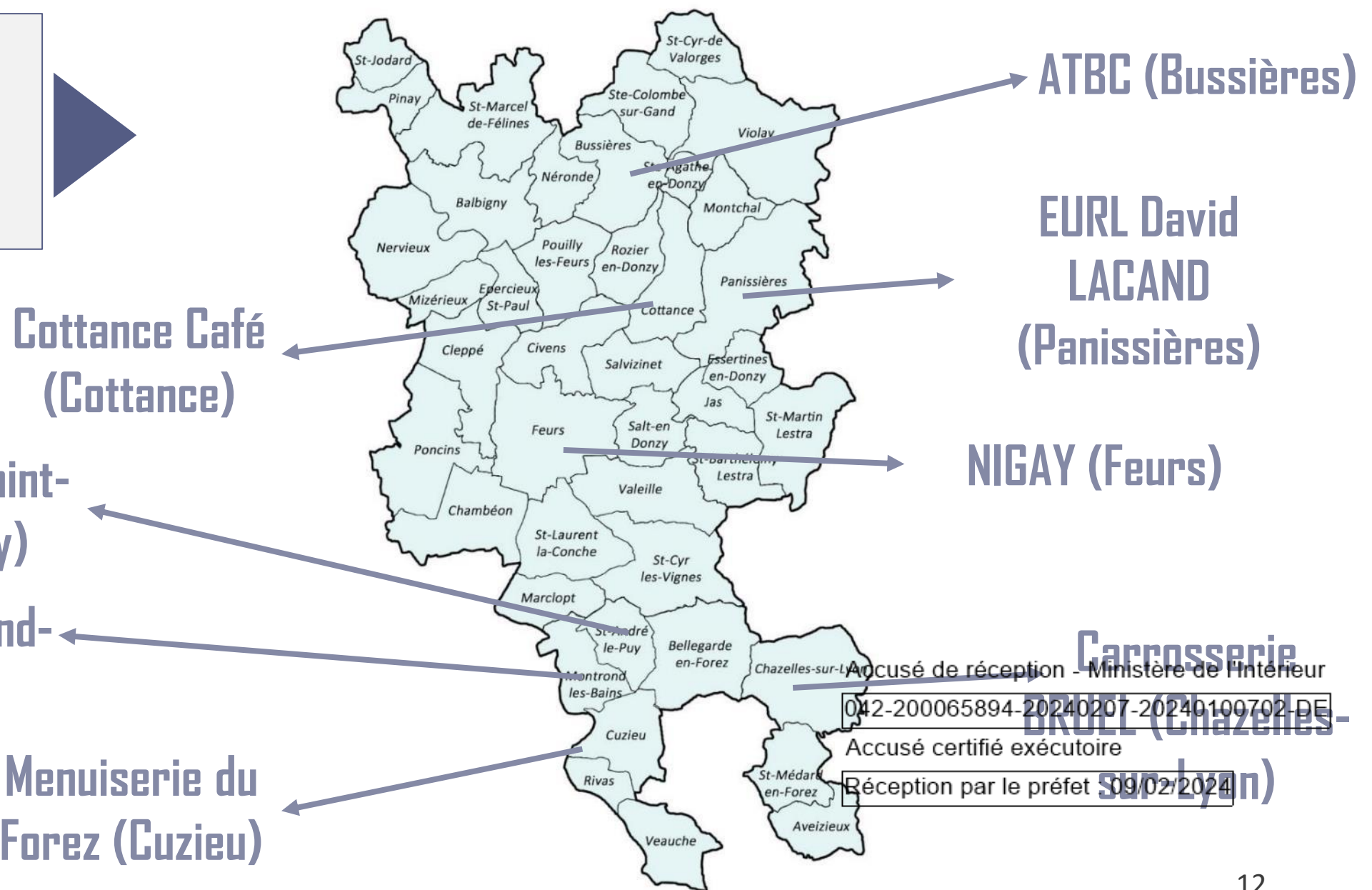
Tél : 04 77 42 65 10
 mail : edel42@edel42.org

LA SEM 'SOLEIL (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LA SOLIDARITE ENERGIES INNOVATION LOIRE) – ÉMANATION DU SIEL CRÉE EN 2010 POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS PRIVÉS ET PARA-PUBLICS



Tél : 04 77 43 89 00
 mail : siel@siel42.fr

Exemples d'entreprises accompagnées



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-200065894-20240207-20240100702-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet 09/02/2024



HABITAT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – RENOVATION DES BÂTIMENTS

Depuis mai 2021, le Conseil Communautaire a validé la création d'un fonds de concours pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux (travaux d'isolation, changement des luminaires...).

Cette enveloppe d'un montant de 35 000 €/an est portée sur toute la durée du PCAET 2021-2026.

Le montant alloué aux communes souhaitant bénéficier de l'aide varie si la commune est adhérente ou non au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE) du SIEL :

Commune adhérente au SAGE : 5 000 €

Commune non adhérente au SAGE : 3 000 €

Commune accompagnée sur l'enveloppe 2023	Bâtiment	Poste de travaux
Salvizinet	Salle des fêtes	Changement menuiseries, installation pompe à chaleur, isolation et relamping
Balbigny	Annexe Mairie	Réfection et isolation de la toiture

Montant total en 2023 : 10 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024



HABITAT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

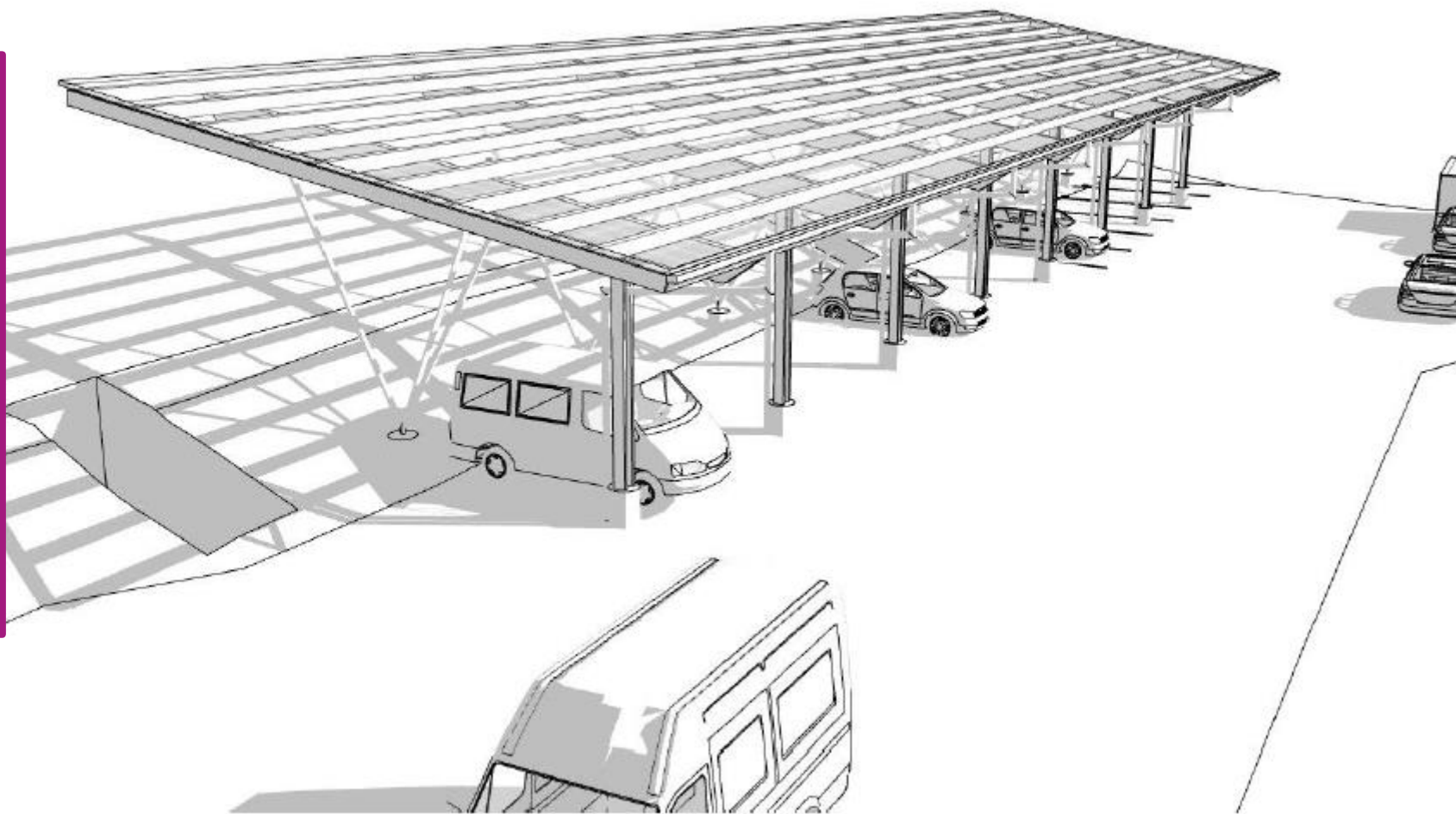
ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN PLACE D'OMBRIÈRES COMMUNALES

Par délibération du Conseil Communautaire, un fonds de concours a été mis en place en 2022 pour accompagner les communes souhaitant mettre en place des ombrières photovoltaïques. L'aide peut atteindre un montant maximal de 15 000 € par projet. Elle est conditionnée à l'utilisation d'une structure en bois.

En 2023, deux communes ont sollicité cette aide.

**Environ 30 000 €
pour accompagner
l'émergence des ombrières
de Bellegarde-en-Forez
et de Saint-Martin-Lestra**



Extrait de l'avant-projet sur Bellegarde-en-Forez

PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'ORGANISMES D'APPUI D'AIDE A LA DECISION

Par délibération du Bureau communautaire du 08 mars 2023, la Communauté de Communes a renouvelé son adhésion à deux associations pour appuyer la collectivité dans sa prise de décisions sur la transition écologique.



Gestion des déchets ménagers
Gestion des réseaux de chaleur
Gestion de l'énergie

Thématiques d'intervention



Appui aux entreprises du bois
Organisation d'évènements
Formations sur la construction bois, construction passive...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

LES TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS DE LA CCFE

AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU MUSEE DU CHAPEAU

La CCFE est propriétaire du bâtiment du Musée du Chapeau. À ce titre et en lien avec l'enjeu 3 de son PCAET, plusieurs actions ont été conduites en 2023 afin d'optimiser les dépenses énergétiques du bâtiment.

Réalisation d'une étude d'éclairage avec pour objectifs

- De faire le bilan de l'existant
- De réaliser un plan d'éclairage
- De remplacer par des sources moins énergivores

26 623, 20 € engagés au total

Entretien des chaufferies

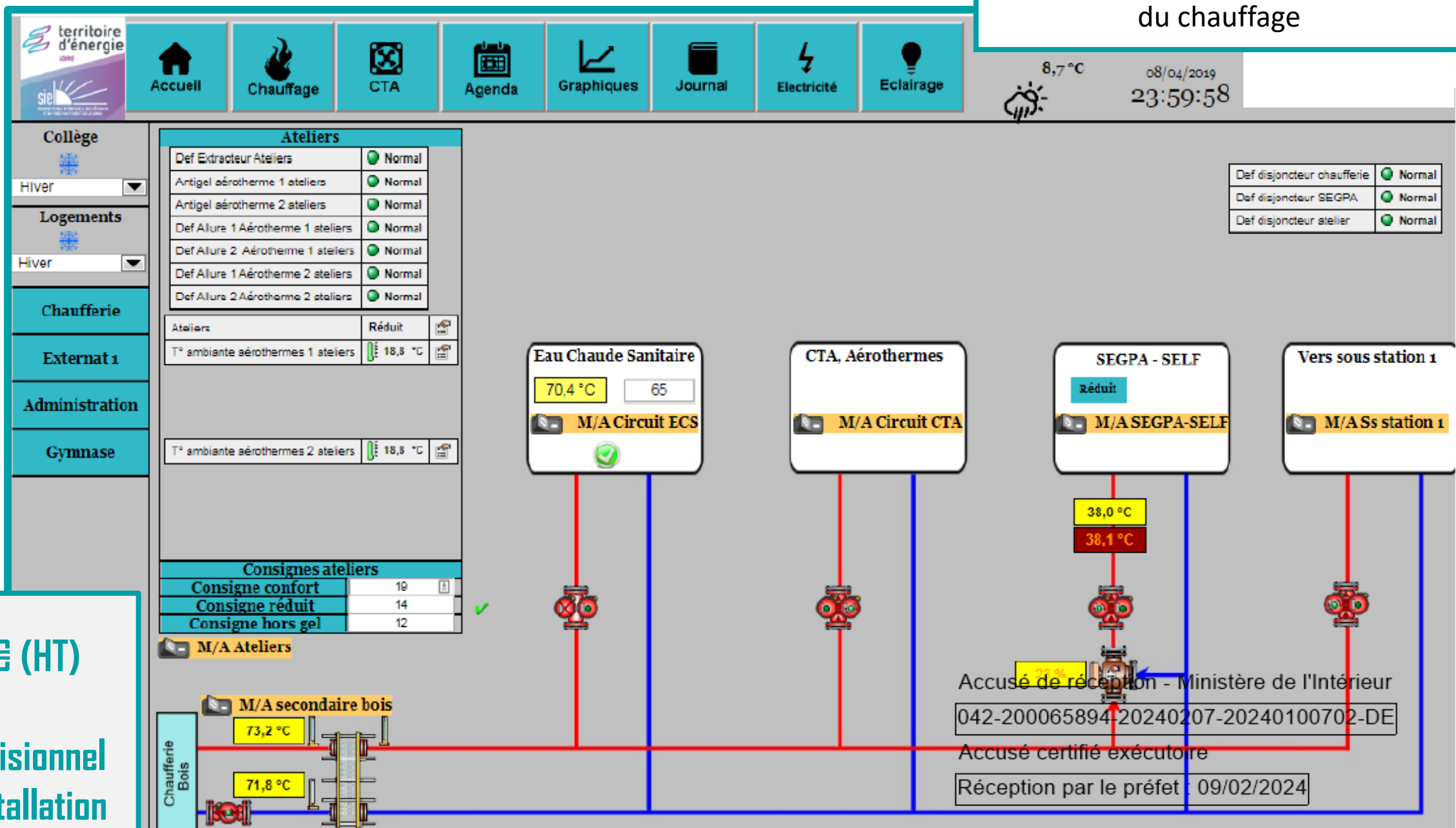
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE TELEGESTION

Le nouveau siège de la CCFE est en cours de construction. Il est prévu d'y accueillir une cinquantaine d'agents dans un espace d'environ 1 000 m². Afin de gérer au mieux la gestion du chauffage et la ventilation des futurs locaux tout en garantissant un confort de travail, la CCFE a décidé de mettre en place un système de télégestion.

Réalisé avec l'appui du Service d'Assistance à la Gestion de l'Energie (SAGE) proposée par le SIEL-TE, ce dispositif permettra notamment de suivre et tracer les températures, planifier les consignes de températures ambiantes, etc.



Exemple d'imagerie pour la gestion du chauffage



12 000 € (HT)

coût prévisionnel pour l'installation du dispositif



DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS DURABLES

INAUGURATION DE L'AIRE DE COVOITURAGE DE LA MOISSONNIÈRE

Projet amorcé en 2018, la nouvelle aire de covoiturage de la Moissonnière a été inaugurée en Mars 2023.

Située sur les communes de Balbigny et de Saint-Marcel-de-Félines, elle offre 100 places gratuites, des emplacements pour vélos ainsi qu'un arrêt minute.

Un arrêt de bus a également été installé à proximité.

Une soixantaine d'élu(e)s ont répondu présents pour célébrer l'achèvement de ce projet multi-partenarial.

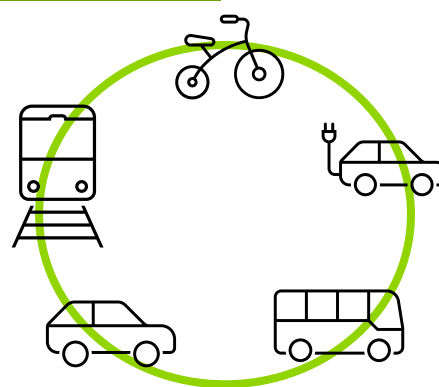
Environ 300 000 € investis par la CCFE



AMENAGEMENT DE LA GARE DE MONTROND-LES-BAINS

Les travaux de la gare ont démarré en mai 2023 et se termineront dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

Ce projet contribue à favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs à l'autosolisme. Une piste cyclable ainsi qu'une borne de recharge pour véhicules électriques ont également été installés à proximité.



109 places de parking en pavés à joints végétalisés ainsi que 3 quais de bus ont été aménagés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065804-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024



DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS DURABLES

EXPERIMENTATION DE L'APPLICATION WEFLOW

Suite au lancement de son schéma de mobilité en 2022, la Communauté de Communes de Forez-Est met en place plusieurs actions visant à proposer des solutions concrètes alternatives à l'autosolisme.

Parmi les différentes actions prévues, la CCFE s'est engagé comme territoire d'expérimentation pour l'application WeFlo. Cet outil permet aux utilisateurs d'enregistrer son trajet éco-responsable (vélo, trottinette, etc.) et d'accumuler des points. Ces derniers sont échangeables dans une boutique en ligne.



FORUM DE LA MOBILITE 2023

Le Pôle Aménagement du Territoire de la CCFE organise régulièrement des forums de la Mobilité. Ces rencontres, à destination des communes, permettent de présenter des structures et solutions en lien avec l'écomobilité.

Le forum de 2023 s'est tenu le 22 juin à l'atelier du Rival situé à Montrond-les-Bains. 5 structures sont venues présenter leurs actions de promotion du vélo sur Forez-Est (interventions scolaires, stationnement vélo sécurisé) ainsi que sur la sécurisation des voies de circulation.

Le bureau d'étude SCE a présenté le résultat de l'étude cyclable qui s'est faite sur Forez-Est. Cette étude avait pour objectif de recueillir des informations sur la pratique et le ressenti des habitants.

Au programme

- Présentation association Pont et Pignons
- Entreprise Transway – Projet WeFlo
- ALEC 42 – Question du stationnement
- La Ruche à vélo – Stationnement vélo
- Témoignage pédibus de communes
- Bureau étude SCE – Concertation vélo



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240100702-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2024



DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS DURABLES

ETUDE BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFET DE SERRE (BEGES) - PHASE 2

La CCFE avait lancé en 2019 une première étude pour faire le bilan des gaz à émissions des effets de serre. Cette mission s'inscrit dans l'action 3.3 du PCAET

« Connaître les facteurs d'émission de gaz à effet de serre de la CCFE et agir sur la réduction des émissions.

CCFE

DOMAINES	COMPREND
Assainissement	Consommations énergétiques des ouvrages
Bâtiments professionnels	Atelier Service Technique, Chapellerie Restaurant et créateurs, résidences d'entreprises
Déchets	Déchèteries, plateforme déchets verts, pont bascule
Economie	Eclairage public des Zones d'Activités
Petite enfance	Crèches et RAM
Pôles	Pôle aménagement, Pôle service à la population, Pole Technique Ingénierie et Siège social et Pôle Administratif
Service à la population	Aire d'Accueil des gens du voyage, Chapellerie (Musée et salles événementiel), Cyber Centre, Centre Socio-culturel, Office de Tourisme, Centre aquatique et PRE et SMAËLT de Feurs
Voirie	Matériaux de voirie

Par décision du 02 octobre 2023, la CCFE a validé le lancement du second BEGES.

Cette étude mutualisée avec Loire Forez Agglomération portera sur les émissions réalisées en 2022.

Le **BEGES** concerne les émissions (directes et indirectes) générées par le fonctionnement des activités et services de l'intercommunalité et la mise en œuvre des compétences.

16 368,75 € engagés
par la CCFE pour cette étude

ELECTRIFICATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULE

En 2023, la CCFE a poursuivi la transition énergétique de sa flotte de véhicule en investissant dans un véhicule électrique neuf. Il vient en remplacement d'un véhicule thermique du même modèle daté de 2003.



27 343,56 € investis
(déduits des 7 000 € de reprise de l'ancien véhicule)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240100702-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2024



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC

ATELIERS « JARDINER AU NATUREL » À CHAZELLES-SUR-LYON ET SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND

Parmi les différents axes ciblés dans le Plan Climat de la communauté de communes, la gestion durable des espaces verts revêt un enjeu important. En adoptant une pratique moins impactante pour les ressources naturelles et pour la biodiversité, les espaces verts assurent une meilleure résistance du territoire face au changement climatique. Afin d'aider les particuliers à aller vers une pratique allant dans ce sens, la CCFE, en partenariat avec France Nature Environnement, organise des ateliers ouverts à tout public.

Chaque demi-journée s'est amorcée par une première partie théorique en salle suivie d'une visite du jardin avec proposition de conseils pour améliorer la gestion.

En 2023, deux ateliers organisés ont eu lieu dans un jardin partagé géré par une association locale et chez un particulier qui a ouvert son jardin comme support de formation.



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis 2019, la CCFE propose aux écoles qui le souhaitent un programme d'interventions sur la thématique du développement durable. Ces animations sont conduites en interne (Direction Développement Durable et Direction Déchets) et par des prestataires extérieurs (France Nature Environnement, Madeleine Environnement).

Il permet également d'appuyer leur dossier pour prétendre au label E3D (École/Etablissement en Démarche de Développement Durable) de l'Education Nationale.

Cette année scolaire 2022-2023, 3 écoles ont souhaité bénéficier de ce programme (école Charles Perrault de Feurs, Ecole primaire de Chambéon, Ecole primaire de Cuzieu).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240100702-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2024



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC

DES EVENEMENTS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN PARTENARIAT AVEC LA CCFE

Afin de sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion des déchets, les écogestes, l'alimentation et de nombreuses autres thématiques, les directions Développement Durable et Déchets tiennent des stands de sensibilisation au cours de divers événements sur le territoire. Des interventions ponctuelles ont également lieu.



Animation DOMITIS (Tri/Compostage) Formation des agents de Crèche à Veauche (Tri) Intervention au Centre Social de Chazelles-sur-Lyon (Fiscalité/Tri/Compostage) Permis pour la Vie Forum de la biodiversité



Semaine verte à Veauche Fête de l' Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne à Feurs Fête des possibles à Feurs Espaces de gratuité (MJC de Feurs et de Montrond-les-Bains)

Et aussi

Signature de la charte éco-événement entre la CCFE et les organisateurs des Médiévales de Montrond-les-Bains

A travers la signature de cette charte des actions spécifiques pour réduire les déchets (alimentaires, emballages...) et l'impact de l'évènement sur l'environnement ont pu être portées avec l'appui de la CCFE.



LES ACCOMPAGNEMENTS AU SEIN DES COMMUNES

ACCOMPAGNEMENT AU ZERO PESTICIDE

Dans le cadre de la convention annuelle que la CCFE porte avec l'association France Nature Environnement, des actions sont proposées aux communes souhaitant faire évoluer leurs pratiques sur la gestion sans pesticides de leurs espaces communaux.

En 2023, la commune de Cottance a souhaité faire une démarche d'audit sur ses pratiques.



La visite qui s'est tenu en **janvier 2023** a donné lieu à un cahier de préconisations.

CAMPAGNE DE GESTION DE LA JUSSIE RAMPANTE

Suite à la découverte de plusieurs stations de **Jussie rampante** (espèce végétale aquatique invasive), l'association France Nature Environnement (FNE) a entamé un programme de recensement. Suite à ce travail de recensement, une campagne d'arrachage a été organisée sur 2023.

FNE en lien avec le Département, les communes impactées, la CCFE et les diverses associations interagissant sur ce milieu (fédération des pêcheurs, syndicat de rivières, association de canoë...) ont mobilisé des forces humaines pour un chantier d'arrachage sur le fleuve Loire.



Crédit : O. Roquinarc'h

10 sessions d'arrachage sur le fleuve et ses berges organisées entre Juin et Septembre 2023

FORMATION RECONNAISSANCE ET GESTION DE L'AMBROISIE

Dans la continuité des formations organisées en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la FREDON, une nouvelle demi-journée a été organisée pour sensibiliser les agents et élus communaux/intercommunaux sur l'ambroisie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Rés. préf. n° 09/02/2024



Une **quinzaine d'agents/élus** à la matinée qui s'est tenu le 19 juin à Saint-André-le-Puy



NATURA 2000 – SITE A CHIROPTERES DES MONTS DU MATIN



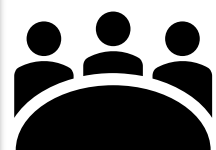
Barbastelle d'Europe

La CCFE est animatrice du site Natura 2000 « Site à chiroptères des Monts du Matin » désigné sous cette appellation par l'arrêté ministériel du 31/05/2010.

Le site se caractérise par sa petite taille et son éclatement sur 3 entités comprenant plusieurs anciens tunnels ferroviaires utilisés comme gîte d'hibernation par plusieurs espèces d'intérêt communautaire dont la Barbastelle d'Europe. Le document objectif de ce site a été validé en décembre 2011, mais son animation n'a démarré qu'en 2016.

RENDU DE DEUX ETUDES POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LES CHIROPTERES DU SITE

GOUVERNANCE DU SITE

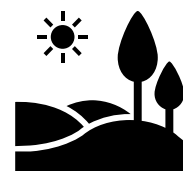


Réunion-Bilan du site Natura 2000 - 17/12



Suivi de l'activité estivale des chiroptères sur le tunnel de Viricelles

Mise à jour de la cartographie des habitats naturels



STRATEGIE TERRITORIALE DE GESTION DURABLE DES HAIES



En 2022, une apprentie a été accueillie pour un an, afin d'élaborer une stratégie à l'échelle de la CCFE pour une gestion durable des haies.

Au cours de cette mission, un travail d'analyse de terrain couplé à une rencontre des élus du territoire a été réalisée. Afin d'approfondir l'analyse, des échanges ont eu lieu avec les structures techniques engagées sur la thématique (Syndicats de rivières, Fédération des chasseurs, Chambre d'agriculture...).

La mission s'est terminée en août 2023 avec le rendu d'un rapport retraçant le contexte des haies sur le périmètre de l'EPCI.

Des fiches de préconisations (plantation/gestion) ont également été jointes. Ce rapport mis à disposition des communes a pour objectif de sensibiliser et de donner des pistes d'action aux communes.

LA PRATIQUE DE L'ECOPATURAGE – L'EXPERIMENTATION SUIT SON COURS

Lancée en 2019, l'expérimentation avait pour objectif d'apporter une solution alternative à la gestion thermique des espaces dont la CCFE à la gestion.

En 2023, les services ont retravaillé sur les espaces à cibler pour renouveler cette pratique. 6 espaces situés en zones économiques ont accueilli lamas et chèvres : plateforme de déchets verts, bassins d'orage...

30 582 m² entretenus
en éco-pâturage
par 9 lamas et 9 chèvres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024



LES AIDES AUX ENTREPRISES

La CCFE a mis en place une subvention aux entreprises commerciales ou artisanales disposant d'un point de vente avec vitrine destiné aux particuliers.

Cette aide communautaire intitulée « Financer mon investissement commerce et artisanat » cumulable avec les aides de la Région et la commune d'accueil a pour objectif de favoriser l'activité économique locale et la création d'emplois.

20 commerces accompagnés en 2023



DEVELOPPEMENT DES ZONES ECONOMIQUES ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi Climat résilience du 22 août 2021 rappelle les engagements de la France en matière de gaz à effet de serre (GES) et introduit plusieurs mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme avec un objectif: la sobriété foncière.

Afin de favoriser la mise en œuvre de l'objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN), la loi Climat résilience impose d'établir un inventaire précis des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence.

Par délibération du 05 juillet 2023, la CCFE a validé la fin de cet inventaire. Après consultation des propriétaires, cet inventaire a été transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 09/02/2024

Carte des zones économiques sur Forez-Est

CANDIDATURE "PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ VERS L'EMPLOI DES PARTICIPANTS DU DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR À L'EMPLOI (L.O.I.R.E) »

L'Etat et le Département déploient un dispositif d'accompagnement renforcé avec l'appui du Fonds Social Européen. Ce dispositif « L.O.I.R.E » a pour objectif de renforcer les moyens de l'inclusion et de la lutte contre l'exclusion des populations dites fragilisées (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi les plus en difficulté).

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le Département fait appel à différents partenaires. **Par délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2023, la CCFE s'est positionnée pour porter cette action sur son territoire.** Cette candidature s'appuie sur l'expérience de la Communauté de Communes dans le déploiement et le fonctionnement des **Points Rencontre Emploi**.

Deux niveaux de service au sein des Points Rencontre Emploi (PRE)

Accueil Tout public

➤ Pour qui?

- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés en recherche d'emploi, de formation ou de reconversion

➤ Pour quoi?

- Consultation d'offres d'emploi et de formation
- Aide dans les démarches administratives liées à l'emploi
- Information sur les métiers
- Aide à la création d'entreprise
- Un espace numérique pour réaliser toutes vos démarches

Accompagnement L.O.I.R.E

➤ Pour qui?

- Les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits ou non à Pôle Emploi
 - Les bénéficiaires du RSA
 - Les travailleurs handicapés

➤ Pour quoi?

- Des entretiens réguliers et personnalisés
- Définition d'un parcours individualisé de retour à l'emploi
 - Travail sur la levée des freins
 - Proposition de formations adaptées
 - Mise en relation avec des employeurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024



Les PRE de FOREZ-EST

Où trouver un référent pour répondre à vos questions ?

- Présence d'un Point Rencontre Emploi (coordonnées au dos du document)

Pour connaître les dates et horaires de permanences: 04 77 94 26 29 / <https://www.forez-est.fr/vie-economique-forez-est/emploi-insertion>

ACCOMPAGNER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PLEINE NATURE

En tant que Territoire Région Pleine Nature, la Communauté de Communes a pu bénéficier d'aides de la Région pour développer les activités d'extérieurs.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2023 dans ce sens parmi lesquels :

- ❖ Réédition du guide « Randonnez en Forez »
- ❖ Création d'une station trail avec l'appui d'un prestataire



4 Bureaux d'information touristique sur la CCFE



Fin d'année 2023, les bureaux de l'OT de Feurs ont déménagé à la place de la Boaterie.

APPUI A L'ECOPOLE DU FOREZ POUR AMELIORER L'ACCUEIL AU PUBLIC

L'écopôle du Forez, situé à Chambéon, est un site naturel aménagé pour faire découvrir les milieux, la faune et la flore des bords de Loire au grand public (enfants et adultes).

Cet espace géré par France Nature Environnement a besoin de travaux afin de revaloriser le lieu et le sécuriser dans le cadre des visites touristiques.

Par délibération du 05 juillet 2023, la CCFE a autorisé l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les travaux contribuant à l'amélioration de l'accueil du public.



RETOUR DIAGNOSTIC BORDS DE LOIRE

Le Pôle Développement territorial de la CCFE conduit, en lien avec l'office de tourisme un diagnostic des Bords de Loire.

En s'appuyant sur des rencontres avec les communes et acteurs locaux (Département, Domaine Public Fluvial...), l'objectif est d'optimiser la mise en tourisme du fleuve tout en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers.



Le travail effectué a permis d'avoir une vision plus globale mais non exhaustive des offres et équipements touristiques. Un point de rupture a également été identifié dans la liaison entre Cleppé et Feurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240100702-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2024



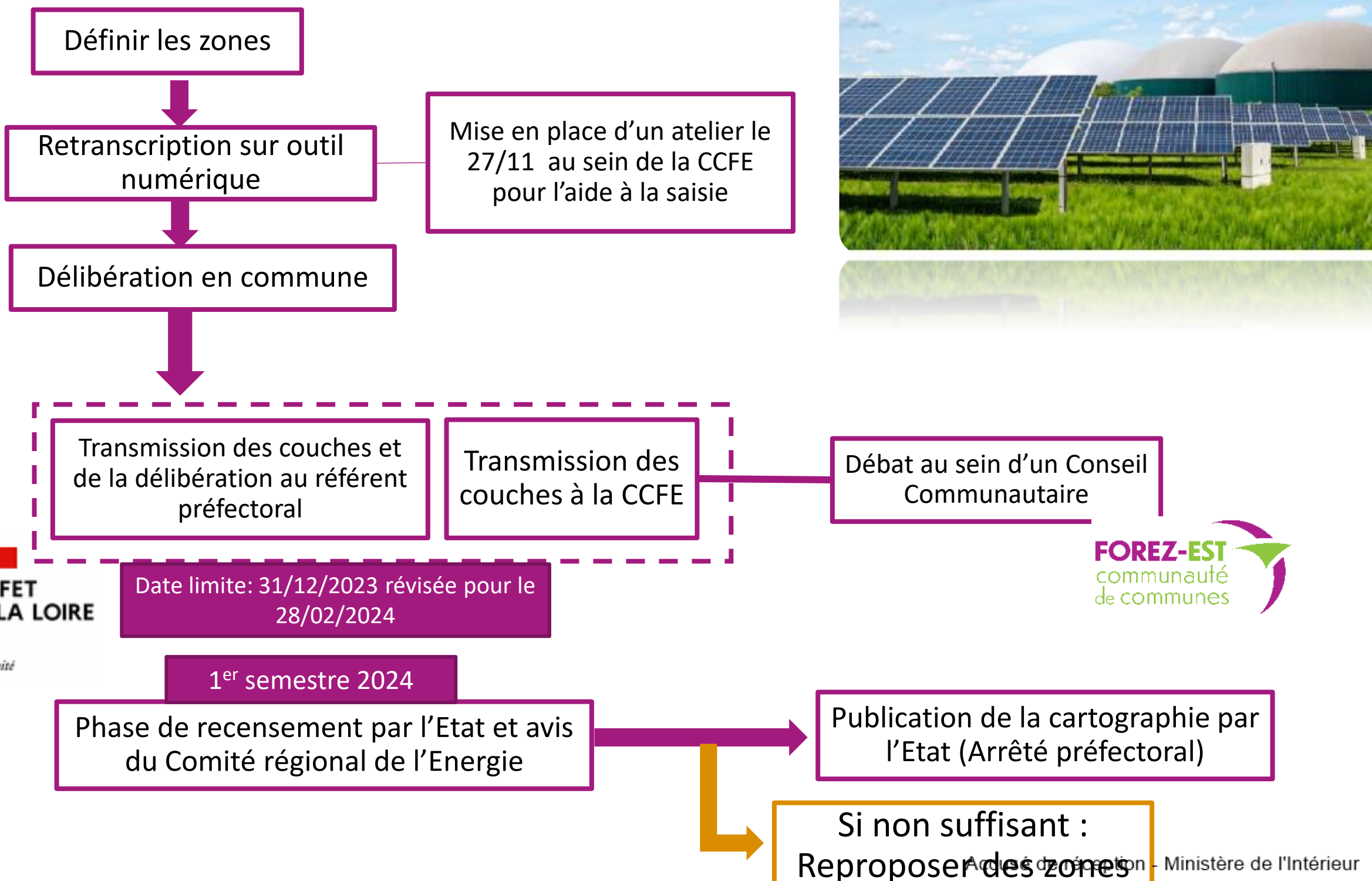
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LOI D'ACCELERATION POUR LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES : PLANIFICATION COMMUNALE

Suite à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération pour les énergies renouvelables (loi APER), l'Etat demande aux communes qui le souhaitent de définir des zones dites d'accélération. Ce travail a pour objectif de cibler des espaces à privilégier pour le déploiement des différentes énergies renouvelables (photovoltaïque, chaufferie bois, etc.). Leur définition permet de conjuguer un déploiement maîtrisé des énergies renouvelables et une facilitation de l'émergence de ces projets (sans pour autant se substituer aux études et aux aspects administratifs).

Afin d'accompagner les communes souhaitant se lancer dans la démarche, l'EPCI a proposé plusieurs actions:

- Informations aux Maires et Secrétaires/DGS
- Organisation d'un atelier d'aide à la saisie numérique
- Développement de la plateforme GEOFOREZ
- Accompagnement des communes et présentation de la démarche auprès des élus municipaux



FOREZ-EST
communauté
de communes

**PRÉFET
DE LA LOIRE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240100702-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2024

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2022, la Communauté de Communes de Forez-Est a lancé une démarche volontaire d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) ainsi que la loi EGalim (2018). Le but du PAT est de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales visant à répondre à des problématiques territoriales. L'enjeu principal étant de favoriser un ancrage territorial de l'alimentation.

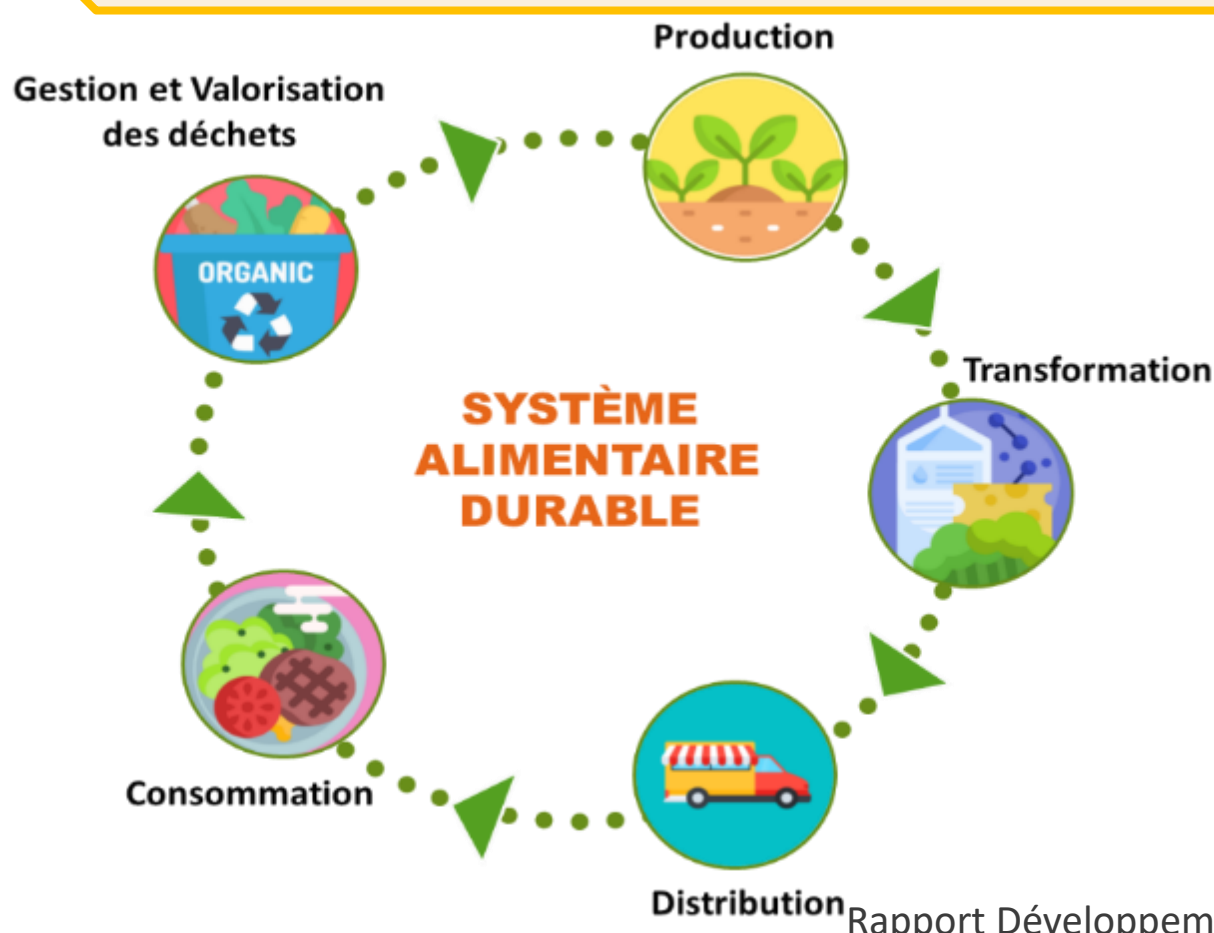
En 2022, un diagnostic agricole et alimentaire a été réalisé en interne. Ce diagnostic, effectué en concertation avec les acteurs locaux, a conduit à l'identification de plusieurs grands enjeux territoriaux.

Afin d'y répondre, l'année 2023 a été consacrée à la construction d'un plan d'actions.

Ce plan d'actions a été rédigé dans l'objectif de développer une alimentation saine et locale et de permettre la transition vers un modèle plus durable.

Ce plan d'actions, pensé sur 3 ans, est construit autour de 4 grands axes, présentés ci-dessous, rassemblant 25 actions.

- 1) **Soutenir une agriculture résiliente, viable économiquement et durable**
- 2) **Structurer des filières et productions locales, durables et à forte valeur ajoutée**
- 3) **Favoriser une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous**
- 4) **Affirmer et pérenniser le rôle de la CCFE dans le pilotage territorial de la démarche PAT**



En tant que plan d'actions territorial, de nombreux projets seront conduits avec des partenaires : Chambres consulaires, associations, professionnels de filière, collectivités territoriales, département de la Loire, acteurs de l'économie sociale et solidaire, instituts éducatifs et de recherche ...

Par ailleurs, un travail transversal des services de la Communauté de Communes de Forez-Est sera mis en place pour coordonner les différentes actions du PAT qui contribuent aussi aux autres démarches stratégiques : Plan Climat Air Energie Territorial, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Contrat Local de Santé...



Le plan d'actions a été validé le 13 décembre par délibération du Conseil Communautaire.



Formation 29/11 RestoCo / ARDAB

COLLECTE ET GESTION DES BIODECHETS



Depuis le 1^{er} janvier 2023, **la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC)** imposent aux producteurs (au-delà de 5 tonnes annuelles produites) de trier et de valoriser les biodéchets.

À partir du 1^{er} janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'applique à tous. Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation organique des biodéchets.

En 2023, la CCFE a poursuivi sa mission sur la collecte des déchets et des biodéchets en renouvelant ou mettant en œuvre de nouvelles actions.

Signature d'une convention avec l'éco-organisme Cyclevia pour les huiles minérales collectées dans les déchèteries

Au 1^{er} octobre 2023 :

Démarrage de la collecte des déchets alimentaires dans les centres-bourgs de 6 communes de la CCFE.



Une expérimentation de valorisation énergétique au sein de l'unité de méthanisation de la Ferme des Délices (Saint-Cyr-les-Vignes) a été lancée.



Mise en place de points d'apport volontaire spécifiques aux biodéchets



AMENAGEMENT DES DECHETERIES

Par convention avec la Ressourcerie des Monts du Lyonnais, la CCFE a équipé deux de ses déchèteries (Epercieux-Saint-Paul et Chazelles-sur-Lyon) d'un caisson du réemploi.

Ces conteneurs ont pour objectif de permettre aux usagers de déposer des objets qui ne leur servent plus. Ils sont par la suite acheminés à la Ressourcerie pour qu'ils soient remis en état si nécessaire et remis en vente.

En février, la CCFE a installé un nouveau caisson sur la déchèterie de Montrond-les-Bains.

Deux nouvelles bennes ont été installées sur les déchèteries d'Epercieux-Saint-Paul et de Montrond-les-Bains.

Elles serviront pour la **collecte des pneumatiques des particuliers.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024



GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La CCFE met en vente à un tarif préférentiel des composteurs individuels pour les usagers du territoire. Plusieurs modèles sont proposés (plastique recyclé ou bois; 800 ou 400 L)

Composteur en plastique recyclé
400 L (20 €)
ou 800 L (40 €)

Composteur en bois
400 L (40 €)
ou 800 L (60 €)

**1 BIOSEAU +
1 GUIDE OFFERT**
pour l'achat d'un composteur

**En 2023,
plus de 700 composteurs
distribués**

POURSUITE DU DEPLOIEMENT DES SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIFS

Inauguration du site à Saint-Laurent-la-Conche



Installation de 7 sites de compostage collectif

- Saint Laurent la Conche
- Violay
- Essertines-en-Donzy
- Saint-Médard-en-Forez
- Cottance
- ADAPEI de Feurs
- Crèche de Saint-Barthélemy-Lestra et Saint-Martin-Lestra

Inauguration du site à Violay



Installation du site à Cottance





GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL : PHASE 1

Le contrat d'objectifs territorial est un contrat signé entre la CCFE et l'ADEME.

L'originalité de ce contrat est d'apporter à l'EPCI des financements non pas sur un projet spécifique, mais plutôt en fonction de l'atteinte ou non d'un objectif, sans regard sur le moyen employé.

Pour cela, les actions de l'EPCI sur les thématiques Climat, Air, Energie et économie circulaire sont analysées et pondérées. Cette pondération donne le score de départ de l'EPCI, et permet de calculer le score final attendu par l'ADEME (+12% sur 3 ans). L'EPCI choisi alors de mettre en œuvre les actions qu'il souhaite pour répondre à cet objectif de progression. Le financement final est alors proportionnel au niveau atteint (50% de l'objectif = 50% du financement et ainsi de suite jusqu'à 100%).

ADEME



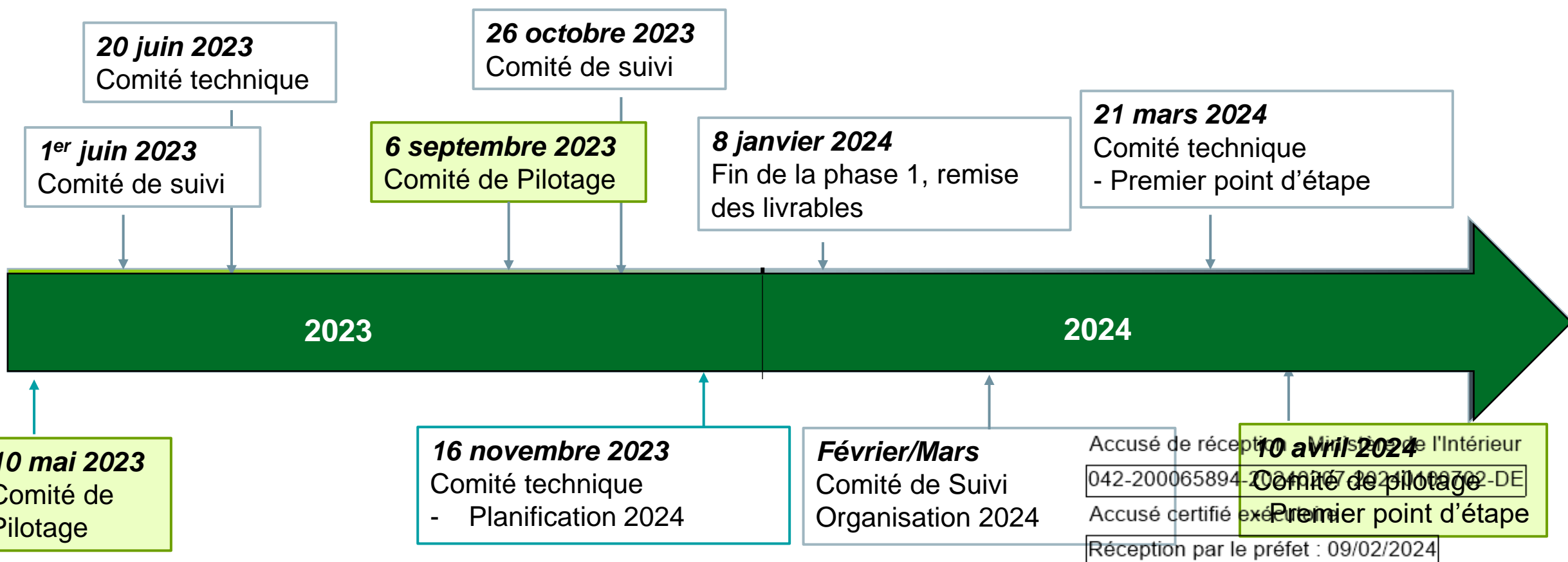
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



En Janvier 2024, la CCFE terminera la phase 1 du COT, celle où sont déterminés les objectifs et le plan d'action pour les atteindre, et entrera dans la phase 2, celle de mise en œuvre des actions envisagées.

Celle-ci sont réparties en **quatre grandes catégories** :

- Les actions qui relèvent de la formalisation de procédures et projets internes déjà en place
- Les actions qui vont permettre de faire essaimer des pratiques ou expérimentations menées sur certains projets de la CCFE et qui ont fait leurs preuves
- Des actions déjà votées dans d'autres schémas (mobilité, économie...) et qui une fois menées permettront de répondre à certains objectifs fixés
- Quelques actions nouvelles pour permettre à la CCFE d'aller plus loin sur des stratégies déjà portées (Energies renouvelables, Déchets...) ou d'explorer de nouvelles politiques au service de son territoire (économie circulaire).





PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

NOUVELLE PROGRAMMATION DES CONTRATS TERRITORIAUX

Le contrat territorial est l'outil privilégié de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Il permet de :

- Répondre au plus près aux enjeux des territoires à une échelle hydrographique cohérente,
- De définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'action mobilisant les financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.



Renouvellement, par convention, de la contribution financière au SIMA Coise



Validation de l'engagement financier de la CCFE dans le nouveau contrat 2024-2026 porté par Loire Forez Agglomération

Le contrat territorial des Bassins versants de l'Aix, des gouttes Moutouse, de Sac, de Trenne, Charavet et du Rioux a été animé par la CC des Vals d'Aix et Isable sur la période 2018-2022.

Suite à la fin du contrat, il a été convenu en accord avec les autres acteurs territoriaux concernés (EPCIs voisines, Agence de l'Eau, etc.) de poursuivre les actions engagées dans le cadre d'un nouveau contrat territorial.

La structure en charge de cette animation sera le syndicat Roannaise de l'eau.

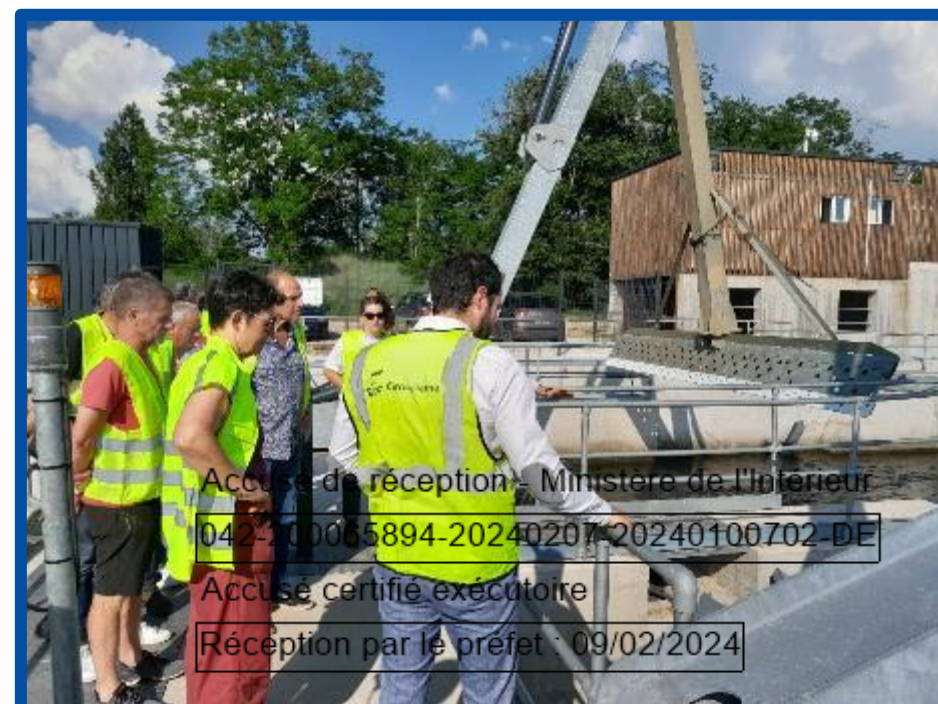


Afin d'acter leur capacité à intervenir sur Forez-Est, **la CCFE a validé par délibération du 5 juillet, une extension de l'adhésion de la CCFE au syndicat pour la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2024.**

VISITE DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE FEURS

La centrale hydroélectrique de Feurs est un ouvrage optimisant le barrage pour produire de l'électricité. Mis en service en 2021, il a une production annuelle attendue de 3 900 MWh. Plusieurs aménagements ont été mis en place de manière à pouvoir exploiter au mieux le débit du fleuve sans pour autant impacter ses fonctions écologiques.

Afin d'en apprendre plus sur cette infrastructure, une visite à destination des élus et techniciens de la CCFE a été organisée le 1^{er} juin en lien avec la Mairie de Feurs. Une trentaine de personnes étaient présentes.





PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

PROJET DE RESTAURATION HYDOMORPHOLOGIQUE DU FLEUVE LOIRE PORTÉ PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE

En sa qualité d'animateur du site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » en lien avec la politique Espaces naturels sensibles (ENS), le Département a déposé sa candidature pour le programme européen LIFE en 2022. Ce dispositif a pour objectif d'aider à financer le programme d'actions portant sur la restauration de la fonctionnalité naturelle du fleuve Loire.

Trois principales actions de restauration ont été identifiées:

Rétablir des milieux ouverts et la mobilité des dépôts alluvionnaires



Réactiver l'érosion latérale des terrains en bordure de Loire



Expérimenter la reconstitution d'un pavage du lit en matériaux grossiers prélevés dans le lit majeur et sur les bancs afin de stopper son incision



Le dossier de candidature ayant reçu un avis favorable le 14 mars 2023, le Département a entamé une démarche visant à contractualiser l'implication des partenaires dans ce programme.

Par délibération du Conseil Communautaire du 5 juillet, la CCFE a approuver la contribution financière de l'EPCI à hauteur de 85 000 € pour la période 2024-2030.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024



PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR REALISER DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la charte partenariale visant à accompagner les communes dans l'exercice de leur compétence assainissement, la CCFE coordonne le marché groupé portant sur la réalisation de 13 schémas directeurs d'assainissement. Le Conseil communautaire du 29 mars 2023 a validé l'attribution du marché à la société Réalités Environnement. La prestation est estimée à 449 270,10 € (Hors taxes).

ETUDE SUR LE POTENTIEL DE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS EN GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Les directions Cycle de l'Eau et Développement Durable ont accueilli une stagiaire de février à fin juillet 2023 (6 mois). Elle a réalisé un primo-inventaire des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales mises en place sur les différents projets communaux ou en projet.



VALORISATION DES BOUES DE STEP

Le 9 mars 2023, le Syndicat d'Energies de la Loire a lancé une étude de faisabilité sur la valorisation énergétique des boues de stations d'épuration de la Plaine du Forez.

Les communes/syndicats gestionnaires des stations ainsi que les EPCI concernées sont associées à la démarche au travers des comités de pilotage et technique.

FONDS DE CONCOURS

SUBVENTION AUX AGRICULTEURS

En 2021, la CCFE a mis en place une aide pour accompagner les agriculteurs souhaitant récupérer les eaux pluviales.

En 2023, les modalités de l'aide ont été revues de manière à valoriser l'implantation d'exploitation maraichères/horticole/arboricole en bonifiant le montant alloué pour ces projets.

3 agriculteurs ont bénéficié de cette aide pour l'année 2023 pour un montant total de 6 000 €.



Par délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier, la CCFE a validé la création d'une aide aux communes pour la mise en place de solution de récupération des eaux pluviales.

En 2023, l'enveloppe allouée était de 11 000 € pour une aide maximale par projet de 2 500 €.

5 communes ont pu bénéficier de l'aide pour cette première année de lancement. Les projets ont porté, en majorité, sur l'implantation de cuve de 9 à 26 m3.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200005894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire

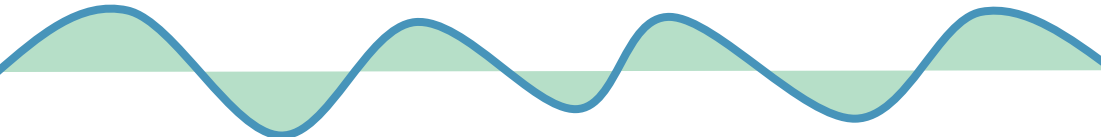
Réception par le préfet : 09/02/2024

NOS ACTIONS EN INTERNE

Afin de sensibiliser les agents de Forez-Est sur les bonnes pratiques, la CCFE met en place différentes actions.



Réalisation d'une affiche sur les écocgestes au travail



SENSIBILISATION DES AGENTS À L'ÉCOMOBILITÉ



24 agents formés à l'écoconduite en 2023 par l'entreprise Movansave

Les catégories "Km alternatifs"	Distance
Marche	14
Trottinette	0
Vélo	120
Bus/tram/Métro	7
Train	0
Covoiturage	316
Télétravail	147



Participation aux Challenge Mobilité : 604 km alternatifs (trottinette, marche, vélo, covoiturage, télétravail...) réalisés par les agents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240100702-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2024
movansave
économisez du carburant !